



## Miser sur des données probantes : un symposium international sur l'industrie du sexe au Canada

**22 et 23 septembre 2014**

Hôtel Novotel Ottawa  
Ottawa, Ontario

### Rapport sommaire

financé par



Institut de la santé des femmes et des hommes

19 décembre 2014

Nadia Ouellet/Cecilia Benoit



## Table des matières

Introduction .....	3
Miser sur des données probantes : un symposium international sur l'industrie du sexe au Canada .....	3
Participants au symposium .....	3
Programme sur la violence, le genre et la santé de la Subvention d'équipe et Institut de la santé des hommes et des femmes .....	3
Aperçu de la Subvention d'équipe : le cadre, les objectifs et la méthodologie du programme de recherche .....	4
Survot du débat portant sur la prostitution au Canada, sommaire du rapport national et objectifs de la journée.....	5
L'industrie du sexe : exploitation ou responsabilisation ? .....	7
Commentaire de John Lowman.....	10
Exercice de fin de séance : .....	11
Conflit : dimensions interpersonnelles et structurelles.....	12
Commentaires de Chris Bruckert et Gillian Abel .....	14
Exercice de fin de séance : .....	16
Les lois, la réglementation et les services : est-ce que l'endroit importe ? .....	16
Commentaire d'Ola Florin .....	17
Exercice de fin de séance : .....	18
Résumé de la journée .....	19
Sommaire des évaluations du symposium .....	19
Atelier : Échanges de connaissances sur la violence et la résilience dans l'industrie du sexe .....	21
Panel : Modèles de réglementation de l'industrie du sexe.....	21
Discussion ciblée : Aller de l'avant en s'appuyant sur des données probantes concernant la réglementation de l'industrie du sexe contenues dans le rapport de la Subvention d'équipe .....	24
Panel : Modèles communautaires pour la promotion de la santé et de la sécurité au sein de l'industrie du sexe .....	25
Discussion ciblée : Aller de l'avant en s'appuyant sur des données probantes concernant les modèles communautaires pour la promotion de la santé et de la sécurité au sein de l'industrie du sexe contenues dans le rapport de la Subvention d'équipe .....	26
Sommaire des évaluations de l'atelier .....	29
Annexe A : Liste des noms et des affiliations des membres de l'équipe de recherche .....	30
Annexe B : Ordre du jour du symposium.....	33
Annexe C : Ordre du jour de l'atelier.....	35

## **Introduction**

### **Cecilia Benoit, CARBC et département de sociologie, Université de Victoria**

La première partie de ce rapport résume les discussions tenues lors du symposium *Miser sur des données probantes : un symposium international sur l'industrie du sexe au Canada*, ainsi que dans le cadre de l'atelier *Échanges de connaissances sur la violence et la résilience dans l'industrie du sexe*, organisés par la Subvention d'équipe des IRSC sur le genre, la violence et la santé, contextes de vulnérabilité, de résilience et de soins chez les personnes œuvrant dans l'industrie du sexe (dorénavant, la « Subvention d'équipe ») qui a eu lieu les 22 et 23 septembre 2014 à l'hôtel Novotel, Ottawa, Ontario.

Parmi les gens qui ont participé à l'évènement se trouvaient des chercheurs principaux, des chercheurs et chercheuses et des adjoints à la recherche qui font partie de la Subvention d'équipe, des partenaires communautaires et d'autres parties intéressées.

Les principaux objectifs de cette rencontre étaient 1) de présenter les premières conclusions du programme de recherche nationale, 2) d'engager une discussion sur les questions clés en rapport avec le programme de recherche et 3) de jeter les bases pour une analyse plus poussée des conclusions du rapport et du transfert de connaissances aux publics cibles.

**Miser sur des données probantes : un symposium international sur l'industrie du sexe au Canada** (les 22 et 23 septembre 2014 à l'hôtel Novotel, Ottawa, Ontario) (voir **Annexe A : Ordre du jour du symposium**)

### **Participants au symposium**

Parmi les gens qui ont assisté à la première journée figuraient des experts nationaux et internationaux, des universitaires et des adjoints à la recherche de l'équipe de recherche, des représentants d'organismes communautaires partenaires de l'équipe de recherche et des invités d'organismes de sensibilisation des droits des travailleuses et travailleurs du sexe, des groupes de femmes, des représentants de divers paliers de gouvernement, des représentants de services de police régionaux et municipaux et des représentants de groupes confessionnels (voir Annexe A : Liste de participants).

**Programme sur la violence, le genre et la santé de la Subvention d'équipe et Institut de la santé des hommes et des femmes (Abigail Forson, directrice adjointe de l'ISFH)**

Abigail a fait une présentation sur l'Institut de la santé des femmes et des hommes (ci-après ISFH) des Instituts de recherche en santé du Canada (ci-après les IRSC). Pour en savoir plus, visitez <http://www.cihr-irsc.gc.ca/e/8673.html>.

## **Aperçu de la Subvention d'équipe : le cadre, les objectifs et la méthodologie du programme de recherche (Cecilia Benoit)**

Cecilia a souhaité la bienvenue aux participants et a donné un aperçu de la Subvention d'équipe, procédant à la description des trois principaux objectifs de la recherche, soit :

- 1) déterminer les facteurs liés à la violence et à la victimisation dans l'industrie du sexe au Canada ;
- 2) déterminer les facteurs liés à la santé, à la sécurité et à la résilience des travailleuses et travailleurs dans l'industrie du sexe au Canada ;
- 3) déterminer et évaluer les connaissances fondées sur des données probantes qui peuvent éclairer les politiques et les pratiques en matière de santé et de sécurité.

Cecilia a parlé des cinq projets intégrés et a donné une description des méthodes utilisées pour la collecte des données et l'analyse de l'information portant sur les types de répondants suivants :

- 1) les travailleuses et travailleurs du sexe/vendeurs de services sexuels ;
- 2) les partenaires intimes/conjoints des travailleuses et travailleurs du sexe ;
- 3) les personnes/clients qui achètent des services sexuels ;
- 4) les gestionnaires d'établissements de commerce du sexe ;
- 5) les personnes qui règlementent et surveillent l'industrie du sexe et les prestataires de services aux gens qui en font partie.

La Subvention d'équipe comprend des sondages ou des entrevues en personne auprès de :

- 218 travailleuses et travailleurs du sexe ;
- 35 partenaires intimes de travailleuses et travailleurs du sexe ;
- 258 clients ;
- 55 gestionnaires de l'industrie du sexe (38 agences d'escortes et 17 salons de massage) ;
- 108 employés d'organismes de réglementation et de fournisseurs de services.

Les sondages et les entrevues ont servi à recueillir des données sur un nombre de facteurs clés :

- les antécédents personnels et sociaux ;
- les expériences de jeunesse ;
- les antécédents professionnels ;
- le sexe, le genre et la sexualité ;
- l'implication dans l'industrie du sexe ;
- le bien-être général, la santé mentale et la santé sexuelle ;
- le contact avec la police, les organismes de soins de santé et les agences de sensibilisation.

## Discussion

- Quelqu'un a demandé si on offrait un incitatif à la participation. Cecilia a répondu que cela variait selon le projet. Alors qu'on parlait d'honoraires de 60 \$ sur les affiches du projet portant sur les travailleuses et travailleurs du sexe, le projet partenaire offrait une rémunération plus importante pour une entrevue plus longue. On offrait des honoraires de 50 \$ aux fournisseurs de services, tandis que les employés d'organismes de réglementation ne recevaient pas d'honoraires.
- Un autre participant a noté que le groupe échantillon pour le projet portant sur les travailleuses et travailleurs du sexe était composé de personnes de 19 ans et plus qui n'avaient pas été victimes de traite de personnes, et voulait savoir si une seule mesure législative pouvait couvrir le travail du sexe pratiqué par des mineurs et le travail du sexe forcé (traite de personnes). Cecilia a répondu qu'il existait actuellement des lois qui concernent le travail du sexe pratiqué par des mineurs et la traite de personnes, alors toute nouvelle législation pourrait être spécifiquement conçue en vue de la population cible.

## **Survol du débat portant sur la prostitution au Canada, sommaire du rapport national et objectifs de la journée (Dan Reist, responsable du transfert des connaissances)**

Dan a fait remarquer que le débat actuel entourant l'industrie du sexe est marqué par de fortes tensions du genre « nous vs eux », opportunité vs contrainte et individu vs société. Il a ensuite exposé quelques-unes des premières constatations issues du programme de recherche nationale, notamment que :

- 1) les personnes qui œuvrent dans l'industrie du sexe s'apparentent beaucoup aux autres Canadiens et Canadiennes ;
- 2) les personnes qui œuvrent dans l'industrie du sexe sont en moins bonne santé physique, émotionnelle et mentale ;
- 3) les lois et les règles répressives, les attitudes stigmatisantes du public et les pratiques institutionnalisées compliquent la tâche des personnes qui travaillent dans l'industrie du sexe lorsqu'elles essaient d'accéder aux mêmes protections et services de soutien que les autres Canadiens.

Dan a ensuite parlé de certains des messages qui émanaient de la recherche :

- 1) la majorité des travailleuses et travailleurs du sexe ne se sentent pas exploités, et la majorité des acheteurs de services sexuels ne sont pas des prédateurs ;
- 2) une grande partie de la vulnérabilité ressentie par les travailleuses et travailleurs du sexe n'a rien ou très peu à voir avec le travail du sexe ;

- 3) le travail du sexe donne des possibilités à certains individus ;
- 4) il existe des tensions dans l'industrie du sexe au même titre que dans beaucoup d'autres industries de services ;
- 5) la possibilité d'escalade de conflits est accrue dans les environnements de services où l'accès aux réseaux de réglementation sociale et de contrôle est plus difficile ;
- 6) les personnes qui œuvrent dans l'industrie du sexe ressentent souvent la stigmatisation, la peur et l'isolement ;
- 7) en raison des attitudes sociales actuelles, il est difficile pour des tiers d'offrir une meilleure protection aux personnes impliquées dans l'échange de services sexuels.

Il a également identifié certaines questions émergentes :

- 1) Comment les circonstances d'enfance et les circonstances de la vie actuelle sont-elles associées à l'industrie du sexe ?
- 2) Comment les questions comme le genre, la classe et la race sont-elles liées aux expériences dans l'industrie du sexe ?
- 3) Comment les contextes influent-ils sur ces expériences ?
- 4) Comment les politiques et les pratiques policières peuvent-elles avoir un impact sur l'industrie du sexe ?
- 5) Comment les divers outils législatifs et réglementaires peuvent-ils effectivement améliorer la condition des gens ?

Enfin, Dan a parlé du rôle que pourraient jouer le programme de recherche et le symposium dans le fondement des actions à venir. Le but ultime est de produire des connaissances qui contribueraient à améliorer l'existence de ceux et celles qui œuvrent dans l'industrie du sexe. Il nous faut pour cela investir dans le développement d'aptitudes au dialogue et à la coopération dans un contexte de diversité. Bien que ces aptitudes pourraient être sous-représentées dans le discours public d'aujourd'hui, elles sont essentielles au bon fonctionnement de toute société complexe.

Vous trouverez un formulaire de contact pour continuer à poser des questions ou à faire des commentaires en visitant [understandingsexwork.com/contact](http://understandingsexwork.com/contact).

## **Discussion**

- Bill McCarthy a soulevé la question de l'étiquetage des gens, et il a indiqué que les étiquettes utilisées dans la recherche et durant ce symposium sont « abrégées ». Il importe de ne pas réifier ces étiquettes, car les individus ont des identités multiples et complexes.

## **L'industrie du sexe : exploitation ou responsabilisation ? (Cecilia Benoit, projet sur les travailleuses et travailleurs du sexe, et Chris Atchison, projet sur les clients)**

Cecilia a dit que l'industrie du sexe était un sujet qui polarise le débat, en ce sens que les travailleuses et travailleurs du sexe sont généralement décrits comme victimes de méfaits ou, à l'opposé, comme acteurs habilités. Il arrive rarement que la recherche s'attarde aux circonstances de vie complexes des travailleurs ou sur les diverses parties qui sont impliquées dans l'industrie du sexe. Voici quelques-unes des premières constatations :

### Expériences de jeunesse et dynamique relationnelle

- 1) Il appert que 29 % des travailleuses et travailleurs du sexe ont passé une partie de leur enfance ou de leur adolescence sous la sauvegarde du gouvernement, alors qu'un pourcentage semblable d'entre eux ont vendu des services sexuels avant l'âge de 19 ans.
- 2) Un certain nombre des travailleuses et travailleurs du sexe signalent un niveau un peu plus élevé de difficulté et de traumatisme durant leur enfance que certains groupes témoins .
- 3) Un peu plus de 50 % des travailleuses et travailleurs ont indiqué avoir actuellement un(e) partenaire principal(e).
- 4) Près de 70 % des travailleurs et 75 % des partenaires ont dit être satisfaits ou très satisfaits de leurs relations.
- 5) Environ 24 % des travailleuses et travailleurs du sexe ont déclaré avoir été victimes d'abus physique ou sexuel de la part d'un partenaire au cours des 12 derniers mois.

### Données démographiques et salariales

- 1) L'âge moyen d'une personne lorsqu'elle a vendu des services sexuels pour la première fois était de 24 ans, et la durée moyenne d'expérience de travail dans l'industrie était de 10 ans.
- 2) Comme pour bien d'autres travailleurs au Canada, le revenu et la possibilité d'autonomie étaient deux des motifs le plus souvent cités pour avoir initialement vendu des services sexuels.

Chris a parlé de certaines constatations relatives au pouvoir et au contrôle dans l'industrie du sexe, notant que la très grande majorité des travailleuses et travailleurs du sexe ayant pris part à l'étude ont déclaré se sentir habilités à fixer les conditions avec le client, et que la plupart des clients respectaient les limites et les conditions imposées par les travailleuses et travailleurs.

### Motifs expliquant l'implication des clients dans l'industrie du sexe

- 1) Plusieurs clients sont motivés par le besoin de compagnie, de conversation, d'intimité, de chaleur humaine et de réalisation de désirs sexuels.
- 2) Les clients n'expriment pas le désir de dégrader, d'humilier, d'exploiter ou de déshumaniser les travailleuses et travailleurs du sexe.
- 3) Les clients sont généralement satisfaits de presque tous les aspects de leurs rencontres avec les travailleuses et travailleurs du sexe.

### Coûts liés à l'implication dans l'industrie du sexe

- 1) La stigmatisation perçue est l'un des inconvénients majeurs pour plusieurs travailleuses et travailleurs du sexe.
- 2) De nombreux clients craignent d'être « exposés » aux reproches de leur famille, de leurs amis ou de la société en général.
- 3) Pour un grand nombre de clients, cette crainte est suscitée par la stigmatisation qui entoure l'industrie du sexe.
- 4) Cette crainte a une incidence sur les relations des clients avec les travailleuses et travailleurs du sexe, sur leur comportement en matière de sécurité sexuelle et sur leur volonté de communiquer avec la police pour signaler leur victimisation, ainsi que celle des travailleuses et travailleurs du sexe.

### Sommaire

- 1) La plupart des travailleuses et travailleurs du sexe ne se considèrent pas comme des victimes.
- 2) Il existe effectivement des inégalités entre les travailleuses et travailleurs du sexe et les clients.
- 3) L'inégalité ne correspond pas à l'exploitation.
- 4) Comme toutes les relations humaines, celles entre les travailleuses et travailleurs du sexe et leurs clients sont diversifiées et complexes.
- 5) La stigmatisation et la honte ont des répercussions négatives sur les relations entre les travailleuses et travailleurs et les clients.

### **Discussion**

- Quelqu'un a mentionné qu'il serait peu probable que des clients abusifs participent à une telle étude et voulait savoir comment on devrait s'y prendre pour étudier ces individus.

Chris lui a répondu qu'il existait une différence entre les clients légitimes et les clients qui décident consciemment de cibler des travailleuses ou travailleurs du sexe. Dans un environnement de stigmatisation et de criminalisation, il est beaucoup plus facile pour ces derniers de se faire passer pour des clients dans le but de victimiser les travailleuses ou



travailleurs.

Cela dit, il y a aussi des clients qui sont des personnes abusives. Cependant, ce n'est pas en dissuadant les travailleuses et travailleurs du sexe, les gestionnaires, les bons clients et les autres intervenants de contacter les services policiers au moyen de la stigmatisation et de la criminalisation du travail sexuel que nous allons réussir à identifier ces agresseurs. En fin de compte, les recherches suggèrent qu'il n'y a qu'un petit pourcentage de clients qui victimisent les travailleuses et travailleurs du sexe.

- Quelqu'un a fait remarquer qu'il y avait une variation significative de genres chez les travailleuses et travailleurs du sexe, mais que les clients étaient en très grande majorité des hommes. Que faut-il conclure de cet écart entre les sexes ?

Chris a répondu qu'il arrive souvent que les femmes et les couples qui achètent des services sexuels ne se voient pas comme des « clients », et ne sont pas actifs non plus au sein des communautés de gens qui achètent des services sexuels. En outre, les hommes ont été conditionnés à valoriser l'importance du sexe au point où ils sont disposés à payer pour avoir des services sexuels s'ils n'y ont pas accès autrement, tandis que les femmes sont conditionnées par la société à dévaluer l'importance du sexe au point où elles préfèrent s'en passer si elles n'ont pas accès à des relations sexuelles normales. Les hommes homosexuels et bisexuels se tournent souvent vers l'industrie du sexe pour explorer leur propre identité sexuelle.

- Quelqu'un a posé une question quant à la complexité des identités des clients.

Chris a répondu que les relations clients-travailleuses ou travailleurs du sexe sont continues et dynamiques. Certains acheteurs de services sexuels fréquenteront la même travailleuse pendant de nombreuses années et adopteront avec le temps le rôle d'amant, de soutien, de père, etc.

- Quelqu'un a demandé si les études comportaient la mesure des indicateurs de santé mentale et de traumatisme cérébral.

Cecilia a répondu que bien qu'aucune question précise n'ait été posée à propos de traumatisme cérébral, il y a eu de nombreuses questions sur la santé, la santé mentale et l'invalidité.

- Quelqu'un a demandé si la répartition du pouvoir variait selon le coût de la transaction.

Chris a répondu que bien que cette question n'ait pas été étudiée, il serait important de le faire à l'avenir. Cecilia a ajouté qu'en général les travailleuses du sexe sont plus fermes lorsqu'il s'agit d'établir les conditions de la transaction, tandis que les travailleurs du sexe sont plus aptes à entamer des négociations.

### **Commentaire de John Lowman, Université Simon Fraser, Canada**

John a parlé de l'exhaustivité de la recherche et du fait que mener cinq projets de front facilitait la triangulation des résultats. Le programme de recherche est axé sur des questions plutôt que sur des réponses, et ne se contente pas de simplement véhiculer des stéréotypes. Nous anticipons que le projet de loi C-36, qui deviendra très certainement loi, sera contesté devant les tribunaux l'an prochain. Par conséquent, le programme de recherche actuel et d'autres programmes analogues joueront un rôle important dans l'évaluation des revendications faites par les tenants de la criminalisation qui s'appuient souvent sur l'exagération, sinon sur l'invention totale.

Les constatations suivantes mettent en doute les points/tropes essentiels dans les arguments suivants avancés par les abolitionnistes :

- le niveau élevé de violence sexuelle subie par les jeunes ;
- l'entrée à un âge précoce dans l'industrie du sexe pour la majorité des travailleuses et travailleurs ;
- les pratiques d'exploitation généralisées ;
- les taux élevés de stress post-traumatique.

Une question que nous devons envisager éventuellement est celle de l'étiquetage et de l'encouragement de la mentalité « nous contre eux ». En soulignant continuellement le contraste entre le travail du sexe et la traite de personnes, nous risquons de réifier la mythologie de la traite de personnes, alors qu'en réalité il y a un continuum de choix et de contrôle.

### **Discussion**

- Quelqu'un a demandé comment nous pourrions traiter publiquement des statistiques sur les difficultés en enfance d'une façon qui ne sous-entend pas une relation de causalité (l'entrée dans le commerce du sexe).

Cecilia a répondu que la recherche est toujours sujette aux fins voulues par les autres. John Lowman a suggéré que nous discutons des différentes voies qui mènent à la prostitution plutôt que des causes. Chris Atchison a déclaré que le danger des rapports descriptifs comme celui-ci est que même s'ils manquent de nuances, ils sont utilisés pour d'autres publications, ce qui sert éventuellement à camoufler la diversité. La prochaine étape consiste à effectuer des analyses plus complexes qui attireront moins de lecteurs.

Nous devons déterminer comment mobiliser l'échange de connaissances en vue de transmettre des conclusions complexes, et nous devons nous-mêmes devenir des consommateurs de recherche plus renseignés.

Dan a ajouté que parfois les chercheurs ont tendance à penser en termes du contrôle du message ou des données. Plutôt, nous devrions nous attarder à introduire ces histoires dans le discours d'une manière qui anime les voies et les expériences.

Un participant a ajouté que des histoires sont des outils convaincants, mais que des graphiques qui ne peuvent être disséqués en éléments individuels le sont aussi. L'utilisation de graphiques peut être un excellent moyen de favoriser la consommation de données probantes, surtout lorsque ceux-ci racontent une histoire au lieu de simplement communiquer des faits. Abigail Forson a déclaré que la présentation des résultats de nos recherches devrait être faite en tenant compte du public cible. Les études de cas, par exemple, sont un élément important dans plusieurs présentations.

- Quelqu'un a souligné que les suppositions stigmatisantes portant sur le travail du sexe constituent une grande partie des histoires que nombre d'entre nous ont entendues depuis leur jeune âge. Comment allons-nous surmonter cette situation ? Cette participante a commencé à remettre en question ses propres convictions lors d'activités de sensibilisation du public avec PEERS. Les femmes de cet organisme l'ont accueillie chaleureusement et l'ont instruite ; c'est ce qui lui a donné espoir qu'il est possible de modifier l'opinion publique. Les programmes sont déterminés par les politiciens, et ceux-ci sont difficiles à influencer, mais les initiatives populaires peuvent s'avérer très efficaces.

Une autre personne a mentionné que les conseillers municipaux ont l'impression que le public s'attend à ce qu'ils adoptent une position traditionnelle sur des dossiers comme le travail du sexe. Les décideurs sont motivés par les votes.

## **Exercice de fin de séance**

Dan a demandé aux participants de prendre en considération tous les points qui ont été discutés durant la matinée, et de poser toute autre question qu'ils pourraient avoir.

- 1) En ce qui a trait au pourcentage de gens qui ont grandi sous la sauvegarde du gouvernement, que semble dire cette conclusion au sujet de notre hypothèse voulant que le fait de placer une personne dans un environnement encadré signifie l'aider à se sortir d'une situation dangereuse et la placer dans un environnement sécurisé ? Quelles sont les conséquences sur la protection de la jeunesse ?

- 2) En ce qui a trait au jargon juridique binaire sur le sujet de genre, même quand la législation ne prend pas explicitement en compte le sexe, elle est interprétée et elle fonctionne de cette façon. Comment les lois sont-elles élaborées principalement autour des femmes, et quelle incidence cela aura-t-il sur les travailleurs transgenres et les travailleurs non binaires ?
- 3) Pourquoi ne devrions-nous pas avoir comme objectif d'abolir la prostitution ? Quels sont ses avantages ?
- 4) Quel est le pourcentage de travailleuses et travailleurs du sexe souffrant de dépendance à long terme ? Quel est le pourcentage de personnes œuvrant dans l'industrie du sexe qui souffrent de dépendance à long terme ?
- 5) Pourquoi les autres employeurs ne sont-ils pas disposés à offrir les mêmes possibilités (p. ex., le salaire et la flexibilité) que le travail du sexe ?
- 6) Quelles sont quelques-unes des réactions des collectivités à l'égard du travail du sexe, et comment les collectivités s'y prennent-elles lorsqu'il s'agit de s'entendre sur la présence du travail du sexe dans leurs quartiers ?
- 7) De quelle manière ces connaissances nous informent-elles sur le plan de la prévention des préjudices et de la promotion de collectivités saines ?
- 8) À quoi ressemble le milieu réglementaire ? Possède-t-il un point de vue monolithique de l'industrie du sexe et des lois qui la régissent, ou existe-t-il un continuum de convictions et d'approches ?
- 9) Comment les relations intimes des travailleuses et travailleurs du sexe influent-elles sur les espaces dans lesquels ils travaillent ?
- 10) Comment peut-on parler des abus qui surviennent au sein de ces relations intimes sans renforcer le mythe du proxénète ?
- 11) Les personnes qui entrent dans l'industrie du sexe avant l'âge de 19 ans et celles qui le font après sont-elles des populations distinctes, ou existe-t-il un continuum d'expériences et de données démographiques ?
- 12) En ce qui a trait aux travailleuses et travailleurs du sexe autochtones et aux traumatismes liés aux pensionnats indiens, quel est l'impact sur les générations à venir ?
- 13) John Lowman a conclu l'exercice en posant la question suivante : Quand les travailleuses et travailleurs du sexe auront-ils l'occasion de raconter leurs propres histoires ? Le rapport chercheur-participant est un rapport de force. L'un des principaux facteurs empêchant les femmes de raconter leurs histoires, c'est que le public impose des exigences aux personnes qui parlent, ce qui les expose à la victimisation. Dans le contexte actuel de stigmatisation, il est important de protéger l'identité des participants à la recherche.

**Conflit : dimensions interpersonnelles et structurelles (Mikael Jansson, projet sur les partenaires intimes, et Bill McCarthy, projet sur les gestionnaires)**

Mikael Jansson et Bill McCarthy ont fourni des conclusions préliminaires et des commentaires émanant du projet axé sur les relations entre les travailleuses et travailleurs du sexe et leurs partenaires intimes.

### Signalement de la victimisation

- Parmi les vendeurs de services sexuels qui ont été victimes d'actes violents au travail, 22 % disent avoir communiqué avec la police.
- Parmi les gestionnaires de l'industrie du sexe qui ont été victimes d'actes violents au travail, 14 % disent avoir communiqué avec la police (dans l'ESG de 2009, on rapporte que 29 % de tous les actes violents ont été signalés à la police).

Les acheteurs ne sont également pas susceptibles de signaler des actes violents perpétrés à l'endroit des vendeurs de services sexuels . Cela s'explique notamment par les raisons suivantes :

- la crainte de s'impliquer ;
- le manque de preuves pour contacter les autorités ;
- le désir de rester discret et de préserver l'anonymat ;
- l'instinct de conservation ;
- le fait que les vendeurs de services sexuels ne souhaitent pas être aidés.

Stratégies de sécurité « toujours » ou « généralement » utilisées par les travailleurs :

- |  |      |
|--|------|
| ▪ procéder à la vérification des acheteurs               | 90 % |
| ▪ demander d'être payé à l'avance                        | 82 % |
| ▪ ne pas travailler en état d'ébriété                    | 72 % |
| ▪ tenir à jour une liste noire                           | 66 % |
| ▪ tenir une liste de numéros à composer en cas d'urgence | 62 % |
| ▪ obtenir l'aide d'un signaleur                          | 18 % |
| ▪ utiliser une caméra de sécurité                        | 15 % |
| ▪ se prémunir d'un bouton d'urgence                      | 6 %  |

Stratégies de sécurité « toujours » ou « généralement » utilisées par les gestionnaires :

- |  |      |
|--|------|
| ▪ demander d'être payé à l'avance            | 90 % |
| ▪ enregistrer les clients à l'arrivée        | 90 % |
| ▪ éviter d'embaucher des vendeurs intoxiqués | 85 % |
| ▪ procéder à la vérification des acheteurs   | 89 % |
| ▪ tenir à jour une liste noire               | 75 % |
| ▪ éviter d'accepter des acheteurs intoxiqués | 65 % |
| ▪ utiliser une caméra de sécurité            | 47 % |
| ▪ lire les rapports sur les mauvais rancards | 46 % |

- se prémunir d'un bouton d'urgence 27 %

## Discussion

- Quelqu'un a mentionné que certaines études existantes indiquent que le niveau de violence dans les lieux hors rue de l'industrie du sexe est relativement faible, tandis que la recherche actuelle indique que le niveau est plus élevé. Comment devrions-nous interpréter cette information contradictoire ?

Mikael a répondu que l'équipe poursuivra son analyse des données, car il ne s'agit ici que de constatations descriptives préliminaires.

- Quelqu'un a demandé quel effet aura la clause sur l'interdiction de publicité dans le projet de loi C-36 sur le niveau de violence.

Mikael a répondu que le niveau de violence augmentera sans doute.

- Quelqu'un a demandé qui sont les auteurs de ces actes lorsque le niveau de violence est élevé.

Mikael a répondu que des données ont été recueillies sur la violence au travail et dans la vie personnelle. Chris a ajouté que la violence est souvent le résultat d'un conflit.

## Commentaires de Chris Bruckert, Université d'Ottawa, Canada et de Gillian Abel, Université d'Otago, Nouvelle-Zélande.

Chris Bruckert nous a fait part des observations suivantes :

- 1) Il existe une différence entre la violence circonstancielle ou prédatrice et le conflit (le contexte a de l'importance).
- 2) Le contexte en est un de criminalisation, de stigmatisation et de marginalisation
- 3) Nous ne pouvons espérer comprendre la signification des statistiques sur la violence sans avoir d'abord compris le contexte dans lequel les travailleuses et travailleurs du sexe n'ont aucune importance.
- 4) L'implication de tiers sert de moyen dissuasif contre la violence. Le projet de loi C-36 rend cette implication plus difficile.

Gillian Abel a également émis un commentaire sur l'importance du contexte, plus précisément les expériences de prise en charge des jeunes par le gouvernement qui ont été rapportées dans la

recherche. Ces statistiques reflètent peut-être la politique du gouvernement, mais non pas les expériences dans l'industrie du sexe comme telles.

La décriminalisation en Nouvelle-Zélande a accru la capacité des travailleuses et travailleurs du sexe à dire « non », à occuper une grande place dans le processus de négociation et à avoir accès au système juridique. Les travailleuses et travailleurs du sexe en Nouvelle-Zélande ont remporté des victoires importantes lors de contentieux contre les gestionnaires pour obtenir de meilleurs salaires et de meilleures conditions de travail.

Gillian a demandé quelles étaient les mesures de dissuasion dans le cas d'auteurs d'actes violents lorsque leurs victimes ont peur de signaler ces crimes en raison de répercussions possibles dans un contexte de criminalisation. Les travailleuses et travailleurs du sexe au Canada seront dans une position encore plus vulnérable lorsque le projet de loi C-36 deviendra loi.

## **Discussion**

- Quelqu'un a fait remarquer que les travailleuses et travailleurs de rue sont souvent plus âgés que les travailleuses et travailleurs en établissement, et que, en s'appuyant sur l'expérience acquise, les travailleuses et travailleurs ont tendance à croire que le travail de rue est plus sécuritaire que le travail en établissement parce que les négociations se font en personne. Comment faut-il réagir à ces croyances et à ses preuves expérientielles ?

Gillian a répondu que, comme il a été démontré en Nouvelle-Zélande, ce ne sont pas tous les travailleuses et travailleurs du sexe qui déplacent leurs activités vers un établissement dans un contexte de décriminalisation. Mikael a ajouté qu'on doit élaborer des stratégies de gestion des risques, tant pour le travail en établissement que pour le travail de rue.

- Quelqu'un a posé une question au sujet du rôle de la police dans la mobilisation en faveur de la décriminalisation.

Gillian a répondu que la police n'avait pas joué un rôle de premier plan en Nouvelle-Zélande. Les policiers ont dû changer leur façon d'interagir avec les travailleuses et travailleurs du sexe à la suite de la décriminalisation en Nouvelle-Zélande, ce qui a contribué à améliorer les relations entre eux et les travailleurs. Un autre participant a noté l'importance à long terme de l'engagement de ressources, ainsi que de l'établissement de relations de la part de la police.

- Quelqu'un a demandé si on a remarqué une amélioration de la santé, de la sécurité et des droits de la personne en Nouvelle-Zélande depuis la décriminalisation.

Gillian a répondu qu'il y a un meilleur accès au système juridique et qu'il est plus facile de négocier ouvertement les conditions et les modalités des services offerts. Malgré cela, la recherche indique que, cinq ans après la décriminalisation, la stigmatisation n'a pas disparu, et que la situation n'a que très peu changé depuis. La santé générale des travailleuses et travailleurs du sexe correspond à la moyenne de la population, mais leur santé mentale est moins bonne. Gillian Abel a recommandé la prudence, car nous ne savons pas s'il existe un lien quelconque entre le travail du sexe et la santé mentale, ou quelle serait l'orientation de ce lien.

### **Exercice de fin de séance**

Dan a demandé aux participants de prendre en considération tous les points qui ont été discutés durant la matinée, et de poser toute autre question qu'ils pourraient avoir.

- 1) L'incarcération est-elle utilisée comme une forme de réhabilitation par les services policiers parce qu'ils sont convaincus qu'ils « aident des victimes » ? Comment allons-nous aborder cette question ?
- 2) Comment est-il possible d'établir des relations lorsque les policiers qui cherchent à renforcer les liens communautaires sont les mêmes qui effectuent des « descentes » dans des établissements où se pratique le commerce du sexe ?
- 3) Bien que l'application des lois repose largement sur la discrétion, la culture dans son ensemble en est une qui s'appuie sur la criminalisation. Alors comment pouvons-nous espérer améliorer les relations dans un tel contexte ?
- 4) Comment ce programme de recherche peut-il appuyer l'élaboration de solutions de rechange, notamment la décriminalisation ?
- 5) Dans un contexte de criminalisation, comment ces données peuvent-elles contribuer à instaurer une culture différente au sein des collectivités ?

### **Les lois, la réglementation et les services : est-ce que l'endroit importe ? (Fran Shaver et Bill Reimer, projet sur la réglementation)**

Les études antérieures effectuées par Fran Shaver ont démontré que les taux d'arrestation et l'étendue de la violence dans l'industrie du sexe varient d'un endroit à l'autre.

Le projet actuel sur la réglementation et les fournisseurs de services s'attarde à déterminer les conditions juridiques, sociales et institutionnelles qui influent sur les expériences dans l'industrie du sexe. L'équipe de recherche a entrepris l'analyse de ces données. Parmi les premières constatations, mentionnons que les exigences des statuts et des règlements provinciaux et municipaux et la pratique en matière de délivrance des permis varient selon l'endroit et selon la culture de surveillance et de réglementation.



Les orientations futures porteront notamment sur d'autres analyses des contextes juridiques, sociaux et institutionnels du travail du sexe et de la prestation des services sexuels, sur la composition démographique des différents endroits, sur l'organisation et la culture de la police, sur la structure des principales institutions, sur la nature des relations institutionnelles et sur les divers types de climats moraux.

### **Commentaire d'Ola Florin, Suède**

Les lois, les règlements et les services constituent dans une grande mesure ce en quoi consiste la politique à l'égard de la prostitution au niveau local, mais les objectifs de cette politique doivent être précisés. L'objectif est-il d'éradiquer la prostitution de la société ? L'objectif est-il d'aider les personnes qui le désirent à abandonner la prostitution ? L'objectif est-il de lutter contre la participation des tiers sans compromettre le bien-être des personnes impliquées ?

L'objectif de la politique à l'égard de la prostitution en Suède, par exemple, est l'éradication à long terme de la prostitution, mais on n'a jamais précisé quand cela devait se produire. Ola a donné un aperçu du cadre juridique suédois en ce qui concerne l'achat et la vente de services sexuels et la participation de tiers adultes.

- Le « proxénétisme » vise également les propriétaires et les vendeurs de services sexuels indépendants.
- Les non-résidents peuvent être expulsés du pays si la police soupçonne qu'ils vivent des produits de la vente de services sexuels.
- L'achat de services sexuels donne généralement lieu à une amende ; cependant, les acheteurs pourraient aussi être passibles d'une peine d'emprisonnement d'un an. Une tentative d'achat de services sexuels est assimilable à un engagement.
- En vertu de la loi sur les services sociaux, la vente de services sexuels par des adultes fait l'objet d'une enquête seulement lorsqu'il y a eu une plainte. Par exemple, le fait qu'un parent vende des services sexuels n'est pas en soi une raison suffisante pour justifier une intervention.
- Depuis l'entrée en vigueur de l'interdiction de l'achat de services sexuels en 1999, il y a eu en moyenne 16 condamnations par année pour proxénétisme.
- Il y a eu en moyenne 4 condamnations par année pour la traite de personnes depuis 2002.
- Le nombre de condamnations pour l'achat de services sexuels a augmenté au cours des dernières années (passant de 11 à 400).
- L'un des résultats de la criminalisation a été que l'achat de services sexuels est désormais considéré comme une infraction plus grave.
- Un des objectifs de l'interdiction est d'apporter des changements à long terme sur le plan moral.

- On trouve des services sociaux ciblés dans trois comptés seulement. Les prestataires de services sociaux sont rarement en contact avec des travailleuses et travailleurs du sexe, et les quelques fois qu'ils le sont, ils n'entreprennent généralement aucune action spécifique.

Ola a conclu qu'il est difficile de mettre en œuvre des politiques en raison des tensions qui existent entre les cadres de justice pénale et de politique sociale. La conjonction de lois punitives et d'un manque de services semble avoir une incidence négative sur la violence, la santé et la résilience dans l'industrie du sexe.

## **Discussion**

- Quelqu'un a demandé ce que l'expérience suédoise laisse supposer à propos du rapport qui existe entre la criminalisation et l'éradication de la prostitution.

Ola a répondu que nous ne le savons pas encore, puisqu'il n'y a pas eu d'études de référence en Suède. Le Conseil national suédois de la santé et du bien-être a reçu comme mandat de mener régulièrement des sondages sur le développement de l'industrie du sexe en Suède, mais il est arrivé à la conclusion que cela était impossible à faire sans données de référence. La prostitution de rue visible ne semble pas avoir diminué depuis 1999.

- Quelqu'un a posé une question sur la différence entre la signification et la mise en œuvre du projet de loi suédois et l'élaboration du projet de loi C-36 au Canada.

John Lowman a répondu qu'à l'origine l'interdiction de l'achat de services sexuels n'était pas censée être incluse dans le projet de loi canadien. À la demande du gouvernement conservateur, on a procédé à une enquête sur la prostitution, et le gouvernement a exigé que l'interdiction sur l'achat de services sexuels soit incluse dans le projet de loi. Le travail du sexe lui-même est entendu comme de la violence perpétrée à l'égard des femmes au lieu d'une série d'actes violents commis contre des femmes en particulier.

## **Exercice de fin de séance**

Dan a demandé aux participants de prendre en considération tous les points qui ont été discutés durant la deuxième partie de l'après-midi, et de poser toute autre question qu'ils pourraient avoir.

- 1) Comment les chefs de police peuvent-ils communiquer entre eux pour discuter de leurs points de vue ?
- 2) Comment s'effectue la communication entre les services sociaux et le système judiciaire ?
- 3) Combien des stratégies axées sur l'éradication de la prostitution sont-elles fondées sur le nettoyage ethnique, la xénophobie, le racisme, etc. ? Qui profite de ces attitudes ?

- 4) Après l'adoption du projet de loi C-36, comment pourrions-nous justifier des agences qui tirent un avantage financier du travail du sexe, tout en criminalisant ce même travail ?
- 5) Quel effet ce discours a-t-il sur les travailleuses et travailleurs du sexe ? Quel effet ce discours a-t-il sur la façon dont les règlements sont mis en œuvre ?
- 6) Comment les règlements sont-ils, ou ne sont-ils pas, appliqués ?
- 7) Comment seront affectées les ressources de réglementation et de services ?

## **Résumé de la journée (Chris Bruckert et John Lowman)**

Dans l'affaire Bedford, a dit Chris, les lois précédentes sur la prostitution ont été renversées sur la base de témoignages et de résultats de recherche. Les programmes de recherche comme celui-ci peuvent continuer à jouer un rôle dans la contestation du projet de loi C-36 et l'élaboration des politiques.

Ce programme de recherche est unique par sa portée, sa taille et ses méthodes, ainsi que par le caractère central de sa stratégie de mobilisation de connaissances. Le programme a soulevé encore plus de questions qu'il a fourni de réponses, et cela est important pour ce qui est de l'avancement de la recherche.

John a dit qu'il y a lieu de conclure que cette recherche contribue à accroître considérablement la base de connaissances sur le travail du sexe, mais qu'elle a également une importance pratique en ce qui a trait aux contestations en vertu de la Charte. Les partisans du projet de loi C-36 disent qu'il faudra plusieurs années aux tribunaux pour qu'ils examinent ces contestations, mais les tribunaux permettent à des causes d'être entendues sur des spéculations quant à la façon dont une loi *pourrait* avoir un impact sur les droits de la personne, utilisant des « hypothèses raisonnables » comme méthode d'analyse. Comme il est impossible de donner suite à une affaire sans l'existence de preuves, il est probable que la recherche qui a été effectuée dans le cadre de ce projet deviendra un élément très important.

## **Sommaire des évaluations du symposium**

Bien que ce ne sont pas tous les participants qui ont soumis un formulaire d'évaluation, ceux et celles qui l'ont fait ont affirmé que le symposium a été instructif. Selon les commentaires, l'évènement a été accessible, significatif et solidaire.

Les participants ont été d'accord pour dire que l'information présentée lors du symposium a été utile. Voici certains plans d'action mis en place à partir de ces informations : le partage des informations avec des collègues et des réseaux de médias sociaux, la rédaction de blogues et la promotion d'une prestation de services plus inclusive.

La majorité des participants ont eu le sentiment d'avoir eu l'occasion de contribuer d'une façon significative durant le symposium. Leurs observations ont mis en relief leur appréciation du format « présentation/période de questions et réponses » qui a favorisé la discussion et la clarification.

Les participants au symposium ont fait de nombreuses suggestions utiles à l'intention de l'équipe de recherche. On devrait étudier les données sur les expériences des Autochtones, et la diversité de expériences devrait être décrite de manière plus détaillée. Il sera nécessaire de mener une analyse et de faire des comparaisons plus approfondies afin d'établir des modèles de meilleures pratiques en matière d'appui aux personnes qui œuvrent dans l'industrie du sexe. En outre, il faut en faire davantage pour traduire ces données pour qu'elles soient utilisées par les fonctionnaires et les législateurs. L'équipe devrait travailler à « l'emballage » des données destinées à différents publics de manière à les rendre convaincantes et pertinentes, et à éviter la mauvaise utilisation et la mauvaise compréhension des données. Enfin, les voix des travailleuses et travailleurs du sexe doivent être à l'avant-plan dans ce débat, car leurs histoires ont un pouvoir réel.

**Atelier : Échanges de connaissances sur la violence et la résilience dans l'industrie du sexe (voir annexe C : Ordre du jour de l'atelier)**

**Panel : Modèles de réglementation de l'industrie du sexe (Ron Weitzer, Université George Washington, Gillian Abel, Université d'Otago, Catherine Healy, New Zealand Prostitutes Collective et Ola Florin)**

Ron Weitzer n'a pu assister au symposium, mais il a envoyé les commentaires suivants :

*D'abord, permettez-moi de faire quelques observations générales qui, bien qu'elles ne portent pas directement sur votre étude, pourraient tout de même être pertinentes. Il n'y aura rien de nouveau pour la plupart d'entre vous, mais je croyais que ce serait utile que je répète ce que j'ai dit durant mes séances à Ottawa.*

*Dans plusieurs pays, il n'existe pas d'approche juridique nationale de la prostitution. Plutôt, les législateurs nationaux délèguent en grande partie, voir en totalité, les pouvoirs réglementaires aux villes ou aux états. C'est le cas notamment des États-Unis, de l'Allemagne, des Pays-Bas, de l'Australie et de l'Autriche. Dans certains pays, toutefois, il y a eu des efforts déployés au niveau national récemment en vue de créer des normes qui seraient applicables à l'échelle du pays. Des projets de loi font actuellement l'objet de débats dans les parlements allemand et hollandais, et dans les deux cas, les projets de loi visent notamment à imposer plus de restrictions et plus de contrôles aux travailleurs, aux clients et aux gestionnaires, ou à ces trois groupes.*

*Le fait est que même lorsque la prostitution est « légale », les systèmes diffèrent considérablement d'un pays à l'autre. Par conséquent, il n'existe pas de catégorie monolithique de « prostitution légalisée », mais il y a plutôt une certaine hétérogénéité quant au type de prostitution qui est permis, aux conditions sous lesquelles, et les endroits où, elle est permise, aux personnes qui sont autorisées ou non autorisées à y participer et aux types de règlements et de mécanismes coercitifs qui sont en place. En Australie, par exemple, il y a énormément de différences entre les états. Aux Pays-Bas, dix villes permettent les quartiers réservés à la prostitution où les prostituées peuvent s'afficher dans les fenêtres, tandis que d'autres villes (y compris la deuxième en importance, Rotterdam) ne permettent pas de quartiers réservés à la prostitution. Comme cela a été documenté dans votre étude, on retrouve ces différentes interprétations réglementaires au Canada également.*

*Il y a une question à laquelle je réfléchis, à savoir si les normes juridiques nationales sont préférables à la délégation de l'autorité aux localités. L'une des solutions possibles serait d'avoir un système hybride : (1) établir un ensemble de normes minimales au niveau national auxquelles toutes les municipalités doivent se conformer et (2) ensuite permettre à ces municipalités de créer des normes supplémentaires. Cependant, cela risque de permettre à une région d'imposer des normes injustes ou non pratiques, comme ce fut le cas en Bavière où on a*

*imposé une exigence obligatoire de l'utilisation de condoms par toutes les prostituées (et des descentes par des policiers en civil dans les maisons closes pour vérifier si des travailleuses acceptaient de fournir des services sexuels sans condom, suivi le cas échéant par l'arrestation de la travailleuse et du gestionnaire). Aucun autre état allemand n'agit de cette façon. En Bavière, Munich interdit essentiellement toute forme de prostitution dans les limites de la ville, forçant ainsi les prostituées à se relocaliser dans les endroits en périphérie de la ville. Ceci n'est pas la norme pour les autres villes allemandes. Parallèlement, le fait d'avoir une politique ou un cadre juridique national qui serait imposé à toutes les municipalités risquerait de générer de l'opposition locale, et ainsi de politiser la prostitution. La prostitution légale n'est pas un phénomène récent ni un phénomène déviant. Au moins un type de prostitution est légal et réglementé par le gouvernement depuis 30 ans dans l'état de Victoria en Australie et depuis 43 ans dans l'État du Nevada aux États-Unis. Ainsi, il existe depuis longtemps un précédent pour la légalisation de la prostitution dans différentes régions du monde. En ce qui a trait à l'affirmation selon laquelle la traite de personnes augmente lorsqu'un pays légalise la prostitution, cette allégation n'est pas corroborée par les statistiques hollandaises ou allemandes. Comme les statistiques portent sur des cas qui ont fait l'objet de poursuites judiciaires ou qui ont été autrement confirmés, cela ne revient pas à dire que la prévalence de traite de personnes a réellement diminué, mais les chiffres indiquent qu'elle n'a pas augmenté dans ces sociétés. Étant donné la nature cachée de la traite de personnes, il est difficile d'interpréter ce genre de chiffres, mais les revendications de ceux qui affirment que la traite de personnes augmente après la légalisation de la prostitution s'appuient également sur des données partielles (et parfois sur aucune donnée).*

Gillian Abel et Catherine Healy ont donné un aperçu historique de la décriminalisation de la prostitution en Nouvelle-Zélande. Les efforts déployés pour la décriminalisation en Nouvelle-Zélande sont issus des efforts déployés dans les années 1980 pour minimiser le risque de transmission du VIH au sein de la population générale en ciblant trois groupes en particulier : les hommes qui ont des rapports sexuels avec des hommes, les usagers de drogues par voie intraveineuse et les travailleuses et travailleurs du sexe. Le New Zealand Prostitutes Collective (NZPC) a été constitué en 1987. Son mandat était de demander la création d'un comité interministériel dont le mandat serait de discuter de décriminalisation. Les travailleurs de rue ont participé aux discussions officielles portant sur la décriminalisation, alors les travailleuses et travailleurs du sexe ont essentiellement rédigé la nouvelle loi. De nombreux amendements ont été apportés à la loi, notamment l'obligation légale de prendre toutes les mesures raisonnables pour avoir des relations sexuelles protégées, une clause concernant l'immigration et l'exigence que la loi soit révisée dans cinq ans.

La loi a été adoptée avec 60 votes contre 59 et 1 abstention, et elle est entrée en vigueur en 2003. En dépit de leur opposition morale à la prostitution, plusieurs partisans ont été convaincus en

raison des arguments en faveur de la santé publique et des droits de la personne. Parmi les facteurs cruciaux qui ont contribué à l'objectif de décriminalisation, mentionnons le leadership des travailleuses et travailleurs du sexe, le soutien de certains députés clés, des données de recherche solides pour appuyer les arguments en faveur de la décriminalisation et la volonté de décrire la décriminalisation comme une question de droits de la personne et de santé et de sécurité en milieu de travail. Cependant, la situation en Nouvelle-Zélande est unique en ce sens que sa situation géographique atténue la ferveur des débats sur la traite de personnes qui ont lieu ailleurs. En général, il est nécessaire de baisser le ton de la conversation entourant la traite de personnes pour faciliter l'acceptation de la décriminalisation dans d'autres pays.

Il a été souligné qu'il existait des différences importantes entre la Nouvelle-Zélande et le Canada :

- le système électoral en Nouvelle-Zélande en est un de représentation proportionnelle ;
- la décriminalisation en Nouvelle-Zélande a d'importants partisans à l'échelle nationale, notamment le YWCA ;
- les lois et les règlements du travail relèvent de la compétence fédérale en Nouvelle-Zélande, tandis qu'ils relèvent des provinces au Canada ;
- il y a une puissante coalition nationale menée par les travailleuses et travailleurs du sexe en Nouvelle-Zélande.

Il est vital de préparer le public canadien en vue de la prochaine ronde de contestations judiciaires.

Ola Florin a ensuite émis un commentaire sur les leçons que nous pouvons tirer de l'expérience suédoise. L'histoire démontre qu'on doit être prudent lorsqu'on tente d'éradiquer le travail du sexe. C'est quoi au juste qu'on tente d'éradiquer, et quelles sont nos intentions ? Ces questions n'ont jamais reçu de réponses adéquates en Suède, et les torts subis lorsqu'on est payé pour des services sexuels n'ont jamais été précisés. Bien qu'on présume que les personnes qui sont payées pour des services sexuels subissent des torts, ceux-ci n'ont jamais été définis ou étudiés. En pratique, on a traité la prostitution comme une atteinte à l'ordre public, non pas comme de la violence contre les femmes.

Ola a déclaré que pour qu'elle soit considérée positive et efficace, la législation portant sur le travail du sexe doit être élaborée en consultation avec les personnes concernées. Il est problématique de considérer comme mauvais tout ce qui « soutient » la vente de services sexuels, car de telles attitudes entravent la réduction des préjudices. En outre, des études comme celle-ci ont démontré non seulement que les travailleuses et travailleurs du sexe ont des besoins et des défis qui ne sont pas associés au fait qu'ils vendent des services sexuels, mais que la méfiance causée par la stigmatisation les empêche d'avoir accès aux services. Le cadre de l'éradication éclipse tous les autres aspects pratiques, et il devient difficile de développer un

climat de confiance et de bonnes relations de travail avec les personnes de l'industrie du sexe dans un contexte de lutte contre la criminalité.

## **Discussion ciblée : Aller de l'avant en s'appuyant sur des données probantes concernant la réglementation de l'industrie du sexe contenues dans le rapport de la Subvention d'équipe (discussion en petits groupes)**

### **Table 1**

La table 1 a proposé qu'on travaille en vue de changer la façon dont le public considérera les décisions futures de tribunaux en influençant les leaders d'opinion au pays, parmi lesquels on retrouve des artistes, des écrivains, des organismes de travailleuses et travailleurs du sexe et d'autres associations nationales qui ont de nombreux contacts. Pour obtenir un soutien à la grandeur du pays, nous avons besoin de l'aide de partisans locaux qui sont en mesure d'élaborer une stratégie à l'échelle nationale au sein de leurs propres cercles d'influence. La table a suggéré la création d'une coopérative inquisitrice qui faciliterait le réseautage. Ce groupe serait appelé SWAT : *Sex Workers Against Trafficking* (travailleuses et travailleurs du sexe contre la traite de personnes). La table a également suggéré qu'on démystifie les messages au moyen d'initiatives amusantes et artistiques. Une des idées proposées était d'organiser une « caravane de décriminalisation » pour accroître le niveau de sensibilisation et de soutien, et de recueillir des ressources partout au pays.

### **Table 2**

Le second groupe a proposé le recensement des occasions de recherche et de ressources afin de créer et de financer les communautés de travailleuses et travailleurs du sexe. Le groupe a souligné la nécessité de se pencher sur les questions de tactiques pour faire avancer les choses dans le contexte du projet de loi C-36. Ils ont suggéré de rassembler un petit groupe de municipalités où la police est ouvertement progressive dans le but de développer un plan tactique. L'objectif global est de faire avancer la cause de la santé, du bien-être et de l'autodétermination dans l'industrie du sexe au Canada (malgré le projet de loi C-36). Il a été suggéré de réunir à nouveau le groupe dans un mois à Victoria pour discuter des prochaines étapes.

### **Table 3**

Les principaux objectifs proposés par la table 3 étaient de forger des coalitions et d'adopter une perspective à long terme pour créer une industrie du sexe plus sécuritaire. Il y a un volume croissant d'information que nous pourrions utiliser pour mettre en place des fondements qui faciliteraient des débats utiles. Cette approche s'inscrit dans un modèle de santé publique où le



travail commence auprès des gens qui sont le plus concernés par le problème pour se poursuivre ensuite auprès des autres intervenants. Le groupe a suggéré de commencer par les groupes de travailleuses et travailleurs du sexe, avant de passer à la création de coalitions entre les entités existantes, tout en tenant compte des groupes qui se situent en marge des enjeux, comme certains groupes confessionnels qui pourraient subitement décider d'appuyer la décriminalisation.

#### **Table 4**

La table 4 a suggéré la création de réseaux locaux fondés sur la transparence et les communications claires. Les objectifs proposés étaient de partager les ressources pour les travailleuses et travailleurs du sexe, de cibler les médias, de contribuer à la réduction de la stigmatisation, de mener des actions de formation interdisciplinaire, d'éducation et d'échange d'éléments de preuve, d'effectuer un travail de proximité pour gagner l'appui de la population et d'aider les gens à mieux comprendre les travailleuses et travailleurs du sexe et le commerce du sexe. Ils ont souligné la nécessité d'attirer l'attention vers les droits de la personne plutôt que vers le choix personnel.

#### **Principaux points ressortant de la session plénière qui a suivi**

- Il est important de déconstruire le phénomène de la traite de personnes dans le discours public.
- On doit assurer la cohésion entre les défenseurs et les alliés, établir une plus grande clarté de notre position et aborder la divergence qui existe en recherchant un terrain d'entente.
- Différents groupes font partie de cette étude, et certains sont plus marginalisés que d'autres. On se doit d'aborder et de déconstruire ces intersections.
- Les clients ont-ils un rôle à jouer dans la promotion d'une industrie du sexe plus sécuritaire ?
- Les membres des médias ont des niveaux variables de compétences et de connaissances ou de compréhension. C'est dans notre intérêt de repérer les individus qui tiennent déjà des propos judicieux au sujet des enjeux liés au travail du sexe.

#### **Panel : Modèles communautaires pour la promotion de la santé et de la sécurité au sein de l'industrie du sexe (Catherine Healy, NZPC, Gillian Abel, Université d'Otago).**

Catherine et Gillian ont fait remarquer qu'il existait actuellement des questions entourant les programmes et les protocoles de dépistage d'infections transmises sexuellement (ITS) dans

l'industrie du sexe en Nouvelle-Zélande. Il a été consigné dans la loi que les propriétaires de maisons closes ne pouvaient pas faire de la publicité pour leurs procédés ou pour les résultats de dépistage, ce qui a jusqu'à présent permis d'éviter les protocoles d'inspection. De plus, il est nécessaire d'établir une structure institutionnelle particulière à l'industrie du sexe. Des employés du gouvernement sont devenus inspecteurs de maisons closes sans recevoir de ressources additionnelles de financement. Il y a une mise en œuvre de type « sommet vers la base » des protocoles, et une mise en œuvre au niveau local en ce qui concerne la signalisation, l'emplacement et la santé et la sécurité au travail.

Penny Ballam a souligné l'effet qu'a eu le procès Pickton et l'enquête sur la disparition des femmes autochtones sur l'industrie du sexe à Vancouver. Des liens constructifs s'établissent de plus en plus entre le service de police et les personnes qui sont impliquées dans l'industrie du sexe, et la police est relativement progressiste au chapitre de l'application des lois portant sur le travail du sexe.

Il y a plusieurs choses à considérer lorsqu'on tente de faire des changements au niveau municipal. Il est important de rassembler des partisans et de les faire passer en premier sur la liste des orateurs, repérant à l'avance les oppositions. Comme les questions sur le zonage et le développement peuvent être préjudiciables aux propositions, il est essentiel de bien comprendre ce qui est permis et ce qui est requis. Toutes les « couches » d'une nouvelle initiative doivent être cohérentes : les départements, les conseillers, les règlements municipaux, le langage, etc. On doit souvent faire preuve de créativité lorsqu'on cherche à contourner ou à apaiser ses adversaires.

David Opheim a déclaré que le diocèse anglican de Toronto s'intéresse beaucoup aux « groupes marginalisés ». Le secret pour réussir à créer des liens est d'être humble, de s'investir dans le travail et de ne pas hésiter à s'attaquer à des enjeux qui sont pertinents et importants. Il faut reconnaître l'humanité des groupes que nous cherchons à aider, et les attentes doivent être raisonnables.

## **Discussion ciblée : Aller de l'avant en s'appuyant sur des données probantes concernant les modèles communautaires pour la promotion de la santé et de la sécurité au sein de l'industrie du sexe contenues dans le rapport de la Subvention d'équipe (discussion en petits groupes)**

### **Table 1**

La table 1 a commencé par dire qu'ils reconnaissent l'importance des travaux effectués dans le cadre de ce projet. Ils prônent l'élaboration d'une stratégie visant à faciliter le réseautage à l'échelle communautaire. Cette stratégie doit être axée sur les voix de l'industrie qui peuvent

conseiller et accompagner, et elle doit inclure les organisations confessionnelles, les organismes de soutien, les responsables de la santé, les chercheurs, les médias, tous les niveaux de gouvernement et les autorités policières. Par le biais de communications au niveau local, nous serons en mesure d'identifier les leaders d'opinion clés. Nous devrions viser à améliorer la santé, la résilience et la communication dans l'industrie du sexe, tout en travaillant aussi en vue d'atteindre certains objectifs tactiques.

## **Table 2**

L'objectif proposé par la table 2 consistait à communiquer aux travailleuses et travailleurs du sexe dans les municipalités où le service de police est progressiste que la loi ne sera probablement pas appliquée. On doit élaborer des stratégies en cas de crise (p. ex., appeler une équipe d'approche mobile lorsqu'un crime lié à l'industrie du sexe se produit). On peut consolider les listes de mauvais rancards et les rendre facilement accessibles à la fois aux personnes qui œuvrent dans l'industrie du sexe et à la police. De plus, on pourrait établir des voies de communication au sein des organismes et des municipalités, et entre ceux-ci. Le groupe a également suggéré l'enrôlement de plus de chercheurs jeunes et diversifiés à mesure que ce projet et les autres projets avancent.

## **Table 3**

La table 3 a souligné l'importance de chercher des « champions » au sein de nos collectivités pour promouvoir notre cause, et de poursuivre la défense de la cause dans nos vies personnelles. Comment pouvons-nous combler le fossé entre la vie personnelle et la vie professionnelle sur le plan du conflit et de la stigmatisation ? Le groupe a en outre conclu que les plus petites collectivités présentent des défis uniques en ce qui a trait à la promotion de changements positifs. Dans ces endroits, les services sont moins institutionnalisés, il y a une proportion plus élevée de travail du sexe de survie et les personnes qui travaillent dans l'industrie du sexe sont confrontées à des crises de nature différente. Condition féminine Canada est en train d'élaborer un document portant sur la traite de personnes. Le groupe a suggéré qu'on détermine quelles informations nous pourrions transmettre à cet organisme alors qu'ils s'adonnent à l'élaboration de ce document.

## **Table 4**

La table 4 a constaté le besoin de formation et de soutien par des pairs dans les collectivités, ainsi que de programmes qui permettent aux travailleurs au soutien par les pairs de toucher un salaire minimum. On devrait élaborer des programmes de sensibilisation qui touchent les travailleuses et travailleurs du sexe en établissement, qui sont généralement isolés, et dresser un inventaire des meilleures pratiques au Canada. Le partage des histoires a également été identifié comme un objectif important par le groupe qui a suggéré que des présentations et des dialogues publics seraient une manière productive de partager de l'information et des expériences. Le format des

événements doit être adapté aux différents publics. L'émission-débat de PEERS a été donnée comme exemple efficace de cadre intimiste qui encourage la conversation et la participation. Nous devons aussi nous tenir prêts à répondre à nos opposants.

### **Principaux points ressortant de la session plénière qui a suivi**

- Il importe de trouver les bons présentateurs pour les événements et, dans la mesure du possible, de convaincre les personnes qui œuvrent dans l'industrie du sexe d'exprimer leurs propres opinions.
- Dans le but d'établir un dialogue respectueux, nous devons nous concentrer sur le langage que nous allons utiliser pour discuter des personnes marginalisées. Un participant a suggéré que nous ne devrions jamais oublier de parler des gens comme s'ils se trouvaient dans la pièce.
- À mesure que les données de la recherche deviennent disponibles, la création d'images ou de graphiques serait un moyen utile de partager l'information.
- Nous devrions utiliser les médias sociaux pour communiquer les uns avec les autres, ainsi qu'avec les individus et les groupes qui partagent nos idées.

## **Sommaire des évaluations de l'atelier**

Les participants qui ont soumis un formulaire de rétroaction ont affirmé que l'atelier avait été instructif, et qu'ils avaient appris beaucoup, tant durant les présentations que durant les discussions ciblées.

Les participants ont mentionné qu'ils ont l'intention de recommander à d'autres personnes de consulter le rapport national et le rapport de réunion, et qu'ils anticipent que les analyses nuancées à venir seront utiles dans l'orientation des politiques et des débats.

En ce qui concerne l'engagement personnel, les participants ont senti que le format de l'évènement favorisait le réseautage, le partage d'information et l'élaboration de stratégies.

Enfin, les participants ont fait de nombreuses suggestions utiles à l'intention de l'équipe de recherche, notamment travailler sur la présentation de constatations plus nuancées ; clarifier les constatations de façon à ce que les questions ne soient pas confondues (p. ex., le travail du sexe et la traite de personnes) ou mal interprétées (p. ex., la victimisation) ; mieux communiquer la diversité des expériences et ; engager un dialogue avec le personnel de probation, des libérations conditionnelles et du service correctionnel.

## **Annexe A : Liste des noms et des affiliations des membres de l'équipe de recherche**

Gillian Abel  
Université d'Otago,  
Christchurch, Nouvelle-Zélande

Isabelle Bhola  
Adjointe à la recherche  
Département de sociologie et  
d'anthropologie  
Université Concordia, Montréal, Québec

Kehinde Adeniyi  
Adjointe à la recherche  
Département de sociologie et  
d'anthropologie  
Université Concordia, Montréal, Québec

Raven Bowen  
BC Coalition of Experimental Communities

Marianne Alto  
Hôtel de ville de Victoria

Chris Bruckert  
Université d'Ottawa

Chris Atchison  
Candidat principal  
Département de sociologie  
Université de Victoria, Victoria, C.-B.

Révérend Bruce Bryant-Scott  
St. Matthias Anglican Church

Penny Ballem  
Service de police de Vancouver

Lauren Casey  
Candidate principale  
Université de Victoria, Victoria, C.-B.

Tammy Barbour  
Organisme Steeping Stone

Frédérique Chabot  
Fédération canadienne pour la santé sexuelle

Carolyn Bennet  
Député libéral à la Chambre des Communes

Ola Florin  
Suède

Cecilia Benoit  
Candidate principale désignée  
CARBC et Département de sociologie  
Université de Victoria, Victoria, C.-B.

Abigail Forson  
Institut de la santé des femmes et des  
hommes

Randall Garrison  
Député NPD à la Chambre des Communes

Tracy Gregory  
SWAN Vancouver

John Lowman  
Université Simon Fraser

Graham Hawkins  
Service régional de la police de Waterloo

Bill McCarthy  
Candidat principal  
Université de Californie, Davis

Catherine Healy  
New Zealand Prostitutes Collective

Samantha McCarthy  
Shift Calgary - Services de soutien pour les  
personnes dans l'industrie du sexe

Dianne Heise Bennett  
Conseil de prévention de la criminalité de  
Waterloo

Stephen Maher  
Postmedia

Lisa Ha  
Ministère de la Justice Canada

Elizabeth May  
Chef du parti vert du Canada

Mikael Jansson  
Candidat principal  
CARBC et Département de sociologie ,  
Université de Victoria, Victoria, C.-B.

Naomi Moses  
Pivot Legal Society

Rosie Keating  
Fort McMurray Centre of Hope

Jeff Merrigan  
Service régional de la police de Waterloo

Sarah Kennel  
Action Canada pour la population et le  
développement

Révérend David Opheim  
Toronto All Saints Church

Olivia Kijewski  
HIV/AIDS Resources & Community Health

Nadia Ouellet  
Adjointe à la recherche  
CARBC, Université de Victoria  
Victoria, C.-B.

Kan Klotz  
Sanguen Health Centre

Jody Paterson  
PEERS Resource Society

Ann Pederson  
Centre d'excellence pour la santé des  
femmes de la C.-B.

Elizabeth Poag  
Her Way Home

Murray Rankin  
Député NPD à la Chambre des Communes

Dan Reist  
Candidat principal  
Bureau d'échange des connaissances,  
CARBC, Vancouver, C.-B.

Bill Reimer  
Co-candidat,  
Département de sociologie et  
d'anthropologie  
Université Concordia, Montréal, Québec

Sandra Sasaki  
Positive Living North

Fran Shaver  
Candidate principale  
Département de sociologie et  
d'anthropologie  
Université Concordia, Montréal, Québec

Belinda Webb  
Conseil consultatif provincial de la  
condition féminine

Todd Wellman  
Service de police de Victoria

Leah Shumka  
Adjointe à la recherche  
CARBC et département des études sur la  
femme  
Université de Victoria, Victoria, C.-B.

Kara Taylor  
Victoria Sexual Assault

Mylène Tremblay  
Ministère de la Justice Canada

Katherine Van Meyl  
POWER

Dalia Vukmirovich  
Adjointe à la recherche  
Département de sociologie  
Université Simon Fraser, Vancouver, C.-B.

Ron Weitzer  
Département de sociologie  
Université George Washington

Vanessa West  
Positive Living North

Jan Wilson  
Prince George New Hope Society



## Annexe B : Ordre du jour du symposium



### Miser sur des données probantes : un symposium international sur l'industrie du sexe au Canada

**Participants : Groupes de femmes, organismes de sensibilisation, groupes de défense des droits des travailleuses et travailleurs du sexe, organismes de santé, groupes de surveillance et de réglementation, groupes confessionnels, médias et politiciens**

**Date : lundi le 22 septembre 2014**

**Endroit : Red Room, Hôtel Novotel (33, rue Nicholas, Ottawa, Ontario)**

### Programme

---

8 h 30 - 9 h 00	Café/déjeuner léger
9 h 00 - 9 h 20	Mot de bienvenue de Cecilia Benoit, chef d'équipe Subvention  Programme sur la violence, le genre et la santé de la Subvention d'équipe et Institut de la santé des hommes et des femmes (Abigail Forson, directrice adjointe de l'ISFH)
9 h 20 - 9 h 40	Aperçu de la Subvention d'équipe : le cadre, les objectifs et la méthodologie du programme de recherche (Cecilia Benoit)
9 h 40 - 10 h 00	Survol du débat portant sur la prostitution au Canada, sommaire du rapport national et objectifs de la journée (Dan Reist, responsable du transfert des connaissances)
10 h 00 - 10 h 25	Période de questions et réponses
10 h 25 - 10 h 45	Pause café/thé

- 10 h 45 - 11 h 15 L'industrie du sexe : exploitation ou responsabilisation ? (Cecilia Benoit, projet sur les travailleuses et travailleurs du sexe, et Chris Atchison, projet sur les clients)
- 11 h 15 - 11 h 45 ***Commentaires de Ronald Weitzer, Université George Washington, États-Unis et de John Lowman, Université Simon Fraser, Canada***
- 11 h 45 - 12 h 15 Période de questions et réponses
- 12 h 15 - 13 h 30 Diner
- 13 h 30 - 14 h 00 Conflit : dimensions interpersonnelles et structurelles (Mikael Jansson, projet sur les partenaires intimes, et Bill McCarthy, projet sur les gestionnaires)
- 14 h 00 - 14 h 30 ***Commentaires de Gillian Abel, Université d'Otago, Nouvelle-Zélande et Chris Bruckert, Université d'Ottawa, Canada***
- 14 h 30 - 15 h 00 Période de questions et réponses
- 15 h - 15 h 30 Les lois, la réglementation et les services : est-ce que l'endroit importe ? (Fran Shaver et Bill Reimer, projet sur la réglementation)
- 15 h 30 - 16 h 00 ***Commentaire d'Ola Florin (Conseil national suédois de la santé et du bien-être)***
- 16 h 00 - 16 h 30 Période de questions et réponses
- 16 h 30 - 16 h 45 Résumé de la journée (John Lowman et Chris Bruckert)
- 16 h 45 - 17 h 00 Prochaines étapes (Cecilia Benoit)

---

On peut s'inscrire gratuitement au symposium. Veuillez confirmer votre présence auprès de Leah Shumka à [lmshumka@uvic.ca](mailto:lmshumka@uvic.ca), car les places sont limitées pour cet événement.

## **Annexe C : Ordre du jour de l'atelier**



**Atelier : Échanges de connaissances sur la violence et de la résilience dans l'industrie du sexe**

**Participants : Partenaires communautaires et autres invités**

**Date : le mardi 23 septembre 2014**

**Endroit : Red Room, Hôtel Novotel (33, rue Nicholas, Ottawa, Ontario)**

### **Programme**

---

8 h 30 - 9 h 00	Café/déjeuner
9 h 00 - 9 h 15	Mot de bienvenue et déroulement de la journée (Cecilia Benoit)
9 h 15 - 10 h 30	Panel : Modèles de réglementation de l'industrie du sexe (Ron Weitzer, Gillian Abel et Ola Florin)
10 h 30 - 11 h 30	Discussion ciblée : Aller de l'avant en s'appuyant sur des données probantes concernant la réglementation de l'industrie du sexe contenues dans le rapport national préliminaire de la Subvention d'équipe (discussion en petits groupes)
11 h 30 à 12 h 00	Rétroaction du groupe et discussion (Dan Reist, facilitateur)
12 h 00 - 13 h 15	Diner
13 h 15 - 14 h 30	Panel : Modèles communautaires pour la promotion de la santé et de la sécurité au sein de l'industrie du sexe (Catherine Healy, NZPC, Nouvelle-Zélande, Penny Ballam, Ville de Vancouver, Colombie-Britannique et David Opheim, All Saints Church, Toronto)

- 14 h 30 - 15 h 30 Discussion ciblée : Aller de l'avant en s'appuyant sur des données probantes concernant les modèles communautaires pour la promotion de la santé et de la sécurité au sein de l'industrie du sexe contenues dans le rapport national préliminaire de la Subvention d'équipe (discussion en petits groupes)
- 15 h 30 - 16 h 00 Rétroaction du groupe et discussion (Dan Reist, facilitateur)
- 16 h 00 - 16 h 30 Mot de la fin (Cecilia Benoit)